

11. On ne doit se servir du *prétérit défini* qu'en parlant d'un temps absolument écoulé, et dont il ne reste plus rien. Ainsi ne dites pas, *j'étudiai aujourd'hui, cette semaine, cette année*, parce que le jour, la semaine, l'année, ne sont pas encore passés : ne dites pas non plus *j'étudiai ce matin*, il faut, pour le *prétérit défini*, qu'il y ait l'intervalle d'un jour : mais on dit bien, *j'étudiai hier, la semaine dernière, l'an passé*, etc.

Le *prétérit indéfini* s'emploie indifféremment pour un tems passé, soit qu'il en reste encore une partie à écouler, ou non. On dit bien, *j'ai étudié ce matin, j'ai étudié hier, j'ai étudié cette semaine, j'ai étudié la semaine passée*, etc.

III. A quel temps du *subjonctif* faut-il mettre le verbe qui suit la conjonction *que*, quand elle régit ce mode ?

*Première règle.* Quand le premier verbe est au présent ou au futur, mettez au présent du *subjonctif* le second verbe qui est après *que*.

*Exemples.*

*Il faut..... } que vous soyez plus attentif.*  
*Il faudra..... }*

*Deuxième règle.* Quand le premier verbe est à l'un des *prétérits*, mettez le second verbe à l'imparfait du *subjonctif*.

*Exemples.*

*Il falloit..... } que vous fussiez plus attentif.*  
*Il faudroit..... }*  
*Il eût fallu..... }*

10.  
 aujour  
 jours  
 alento  
 de ré  
 étoien  
 20.  
 vants  
 suivie  
 temps  
 n'a po  
 nés m  
 30.  
 de; a  
 est pa  
 R.  
 1.  
 touje  
 être  
 jonct  
 de br  
 lant.  
 lumi  
 plus  
 D  
 advo  
 mais  
 20  
 qd  
 pro